

MAIRIE : La Nouvelle Les Lure

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 2 octobre 2020

10 présents et 1 absent ayant donné pouvoir à Bruno Guedot.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Paul Laroche.

- **Assiette de coupe pour l'exercice 2021** : Conformément au programme de coupes de l'aménagement forestier pour l'exercice 2021, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'ONF pour la vente de gré à gré en bloc et sur pied par soumission des parcelles 3a2 et 2 r pour un volume estimé de 280 m3.
- **Vente du Presbytère** : Le futur acquéreur étant Maire de St Germain, il est nécessaire de désigner le 1 er Adjoint au Maire de St Germain signataire de l'acte de vente du Presbytère auprès du notaire. Le Conseil Municipal accepte la proposition avec 10 voix pour et 1 abstention.
- **Campagne de stérilisation des chats errants sur notre territoire** : Le conseil décide qu'il est nécessaire de continuer la campagne de stérilisation des chats errants afin de traiter l'ensemble du village et de renouveler pour 2021 la convention avec 30 millions d'amis qui prend la charge financière à hauteur de 50% .
-
- **Concession cimetière** : Le code général des collectivités définit la durée des concessions en classes : Temporaires (15 ans au plus) ; Trentenaires ; Cinquantenaires ; Perpétuelles. Les Collectivités ne sont pas tenues de mettre en place toutes les catégories établies par la loi. Considérant que nombreuses tombes perpétuelles manquent d'entretien, qu'il est bien souvent impossible de connaître la filiation de la concession, l'augmentation sensible de la population, la dispersion des familles, il apparaît important de limiter la durée des concessions à 50 ans et de ne plus autoriser les concessions perpétuelles, qu'il est nécessaire d'établir un règlement détaillant les droits et les devoirs de chacun (particuliers, collectivités, professionnels)
-
- **Désignation d'un délégué pour chaque commission à la CCPL**
 - A) Travaux voirie, eau, assainissement : Laurent DETRIE
 - B) Animation du territoire : loisirs tourisme, culture, piscine : Hervé MICHAUD
 - C) Développement du territoire : Laurent DETRIE
 - D) Action social : Christelle PILATRE
 - E) Transition écologique : Bruno GUEDOT
 - F) Finances, ressources humaines : Dominique LAFFAGE
- **Convention et bail avec l'ACCA de La Nouvelle Les Lure**. Le Maire rappelle l'obligation de renouveler la convention et le bail avec l'ACCA de La Nouvelle Les Lure. Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal donne son accord pour la reconduction de cette convention pour une durée de 6 ans. En conséquence, cette convention et le bail débuteront le 15 octobre 2020 et se termineront le 14 octobre 2026. Une redevance de 50 € sera demandée après établissement d'un titre de recette établi par la Commune de La Nouvelle Les Lure. La convention portera sur les bois Communaux et parcelles propriété de la Commune avec obligation de signaler par panonceaux les limites de la réserve de chasse , de déposer en Mairie les plans de la dite réserve et la liste des chasseurs mise à jour annuellement.